



Pas 1h de travail pour un projet d'extrême-droite !

Depuis plusieurs mois se développent des productions d'extrême-droite dans le spectacle vivant. Qu'il s'agisse de soirées prétendument philanthropiques qui se tiennent dans

nos lieux de travail ou de spectacles revisitant l'Histoire (en occultant entre autres le long métissage interculturel qui a abouti au monde que nous connaissons aujourd'hui), tous servent un seul et même dessein : concourir à la bataille idéologique que mène l'extrême-droite aujourd'hui pour conquérir les esprits et, in fine, le pouvoir.

Ces spectacles s'inscrivent à rebours des valeurs que nous portons : émancipation, égalité et solidarité. Ils se font le relais de la fachosphère identitaire, qui hait l'idée même du principe d'une République laïque, fondée sur l'égalité des droits entre citoyennes et citoyens, en les divisant.

Si la plupart de ces productions reposent sur un système associant bénévoles et professionnel·les, nous constatons que sans le concours de personnels technique, administratif et d'accueil, ces spectacles ne peuvent jouer. Nous avons donc un pouvoir dont nous devons user pour combattre l'entrisme de l'extrême-droite dans nos secteurs d'activité.

Considérant que :

- Les spectacles peuvent servir de vitrines, de moyens de financement et de banalisation des idées d'extrême-droite ;
- Les personnels du spectacle sont souvent précaires et soumis·es à des pressions économiques qui ne doivent pas les contraindre à travailler contre leurs convictions et leurs intérêts ;
- Le refus collectif de travailler constitue un levier légitime de lutte syndicale et politique.

La présente motion affirme que :

- 1) Les personnels technique, administratif et d'accueil du spectacle doivent avoir le droit légitime de refuser de travailler pour des spectacles, événements ou productions portés par des organisations, personnalités ou structures identifiées comme heurtant les valeurs de la CGT (liberté, égalité, laïcité, fraternité et solidarité).
- 2) Ce refus est un acte de solidarité, de conscience professionnelle et de défense des valeurs fondamentales d'égalité et de justice sociale.
- 3) Aucune sanction, pression ou discrimination ne doit être exercée à l'encontre des travailleur·ses qui font ce choix.

En conséquence, le Synptac-CGT appelle :

- Les personnels technique, administratif et d'accueil du spectacle à s'informer collectivement sur la nature des projets auxquels ils et elles sont sollicité·es et à partager ces informations auprès de leurs collègues ;
- À refuser, individuellement et collectivement, tout travail pour des spectacles d'extrême-droite ;
- À renforcer la solidarité entre travailleur·ses de la culture face aux tentatives de récupération politique et idéologique.

Motion du Bureau national du Synptac-CGT

Paris, le 26 janvier 2026